

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone: +251 11 551 7700 Fax: +251 11 5 517 844
website: www.au.int

PA16378 – 38/15/15

CONSEIL EXÉCUTIF
Vingt-huitième session ordinaire
23-28 janvier 2016
Addis-Abeba (Éthiopie)

EX.CL/928(XXVIII)x
Original : français

**RAPPORT DU SOUS-COMITÉ SUR LES POLITIQUES DU FONDS
SPÉCIAL D'ASSISTANCE D'URGENCE POUR LA LUTTE CONTRE LA
SÉCHERESSE ET LA FAMINE EN AFRIQUE**

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ SUR LES POLITIQUES DU FONDS SPÉCIAL D'ASSISTANCE D'URGENCE POUR LA LUTTE CONTRE LA SÉCHERESSE ET LA FAMINE EN AFRIQUE

INTRODUCTION

1. Le Sous-comité du Comité des Représentants Permanents (COREP) sur le Fonds spécial d'Assistance d'Urgence pour la lutte contre la Sécheresse et la Famine en Afrique (SEAF) est composé de 15 États membres à savoir: Algérie, Benin, Burundi (Président), Botswana, Comores, Congo, RDC, Djibouti, Guinée, Liberia, Libye, Malawi, Mali, Soudan du Sud et Swaziland. Le Mali en sa qualité de Vice-président du Sous-comité a toutefois assuré la présidence en l'absence du chef burundais de la mission.

2. Le Sous-Comité est chargé, entre autres, de déterminer la politique du Fonds afin de fournir une assistance d'urgence aux pays africains touchés par la sécheresse et/ou la famine, et de leur apporter en urgence une assistance financière et matérielle en vue d'appuyer les activités et programmes nationaux destinés à réduire l'impact de la sécheresse et de la famine en Afrique. L'appui symbolique apporté par le Fonds a pour but d'exprimer la solidarité avec les pays touchés et d'inviter la communauté internationale à apporter le soutien requis pour éviter les souffrances humaines et les dégâts.

3. Ce rapport résume les activités du Sous-comité pour la période allant de janvier à décembre 2015 et porte sur la conclusion des délibérations du Sous-comité lors de l'examen du présent document. Il met également en exergue certains problèmes qui se posent et les possibilités qui s'offrent au Fonds.

ACTIVISTES DEPUIS JANVIER 2015

Mise en œuvre de la décision du Conseil exécutif sur l'élargissement du Mandat du Fonds

4. Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du Sous-comité entérinées par le Conseil exécutif par la Décision Ext / EX.CL / Dec.1 (XVI) adoptée lors de sa seizième session extraordinaire, tenue le 8 septembre 2014, à Addis-Abeba (Éthiopie) et qui demande à la Commission de :

- i) faciliter l'élargissement du mandat du Fonds aux urgences de santé publique, aux catastrophes naturelles ou d'origine humaine à l'exclusion de celles résultant des conflits ;
- ii) assurer la reconstitution du Fonds en déclin pour qu'il puisse continuer à fournir un appui aux États membres et définir de nouveaux termes de référence à la lumière de l'élargissement du mandat du Fonds à d'autres opérations; et inviter les États membres à verser des contributions

volontaires à ce Fonds dont les ressources s'amenuisent. A cet égard, la Commission a été invitée à explorer les possibilités de convoquer une conférence des donateurs en vue de reconstituer ce Fonds ;

5. Le Président du Sous-comité du COREP sur le Fonds spécial d'Assistance d'Urgence pour La lutte contre la Sécheresse et la Famine en Afrique (SEAF) a rencontré le Président du Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées sous les auspices du Département des Affaires politiques, le 14 septembre 2015, pour étudier les possibilités de mieux assister les personnes affectées à la fois par les problèmes de sécheresse et de famine en Afrique et par d'autres problèmes humanitaires et calamités y compris les réfugiés et les personnes déplacées, les personnes affectées par les catastrophes naturelles et humaines à l'exclusion de celles résultant des conflits ;

6. Cette réunion était motivée par la nécessité d'établir un terrain d'entente dans les domaines ou les mandats de ces deux Sous-comités qui se complètent mutuellement et qui convergent par leur finalité humanitaire, afin de répondre de manière efficace et efficiente aux situations d'urgences humanitaires sur le continent tout en tenant compte des ressources disponibles.

7. Au cours de cette réunion il a été convenu que la Commission propose des domaines de coopération possibles du point de vue technique en tenant compte des mandats des deux Sous-comités et en incluant éventuellement les calamités humanitaires autres que la sécheresse et la famine dans le mandat du Fonds. La réunion a pris fin sur un accord prévoyant que les bureaux des deux Sous-comités se réunissent à nouveau avec la facilitation de la Commission.

8. A la suite de cette réunion, la Commission a élaboré un premier projet du nouveau « critère et condition pour l'approbation des subventions ou des prêts » pour servir de document de base lors des futures discussions sur la restructuration du mandat du Fonds. La Commission a également activé ses efforts de coordination et de coopération entre les deux Sous-comités en les associant aux consultations régionales mises en place durant toute l'année pour l'élaboration d'une position africaine commune (PAC) sur l'efficacité humanitaire en Afrique.

9. Au cours de la période considérée, les dommages causés par les catastrophes naturelles liées essentiellement aux changements des conditions climatiques ont affecté gravement les populations à travers le continent en 2015. Le phénomène d'El Niño et son phénomène jumeau « La Niña » ont touché les parties orientale et australe de l'Afrique avec pour conséquences des sécheresses et des inondations successives qui affectent de nombreux pays. En Afrique australe, les effets du phénomène La Niña prennent la forme de sécheresse aigue qui entraîne une insécurité alimentaire et qui affecte le secteur de l'énergie en raison de la pénurie d'eau pour les centrales hydro-électriques. De même, l'Afrique de l'Est, notamment la Corne, continue de subir les effets de La Niña sous forme de sécheresse grave et prolongée, qui menace cette région de famine. Il convient néanmoins de mentionner que des inondations liées au

phénomène El Niño ont eu lieu dans certaines parties de la Somalie et du Kenya. Ces catastrophes ont rendu la situation humanitaire plus complexe en termes de préparation et d'interventions d'urgence, entraînant une insécurité ainsi qu'une pénurie alimentaire surtout dans certaines parties de l'Éthiopie, de la Somalie, du Kenya, du Burundi, du Malawi, du Zimbabwe, ainsi que du Sahel, du Soudan et du Soudan du Sud.

10. Ces effets climatiques qui se sont manifestés dans plusieurs États membres conduiraient, si El Niño devait se prolonger dans la durée et en gravité en 2016, à des conséquences sociales et économiques inquiétantes du fait des faibles rendements agricoles et de ses corollaires que sont la baisse de production, la hausse fulgurante des prix sur le marché et de l'insécurité alimentaire que ces facteurs produiraient et qui affecteraient directement les populations locales.

11. Dans le cadre des activités de sensibilisation et de mobilisation des États membres et de la Communauté internationale aux problèmes de sécheresse et de la famine en Afrique, la Commission représentée par la Commissaire aux Affaires politiques, le Président du Sous-comité et d'autres partenaires ont participé le 19 novembre 2015 à la Session publique du Conseil de paix et sécurité de l'UA portant sur l'impact et les conséquences humanitaires d'El Niño en Afrique.

12. Cette importante Session publique a permis d'attirer l'attention sur la nécessité pour les États membres et la communauté internationale de coordonner leurs efforts en vue de mieux réagir à la crise humanitaire provoquée par El Niño et de prendre les mesures nécessaires pour assurer une réduction réelle des risques, en améliorant les mécanismes de prévention et en renforçant la capacité de résilience des communautés locales face aux effets d'El Niño et de son phénomène jumeau de la Nina.

13. La situation de sécheresse en Éthiopie contraste avec la situation vécue par la Commissaire Abdullahi et d'autres membres du COREP au mois d'octobre passé dans les camps de réfugiés sahraouis de Tindouf dans le sud de l'Algérie où ils ont été témoins des conséquences négatives de l'autre face du phénomène climatique d'El Niño. Les camps, qui accueillent les réfugiés sahraouis depuis plus de 40 ans ont connu, au mois d'octobre 2015, des précipitations records jamais enregistrées depuis 60 ans. Près de 90% des foyers, faits de briques de boue ou de simples tentes, ont été détruits au cours de ces fortes chutes de pluie.

SITUATION FINANCIÈRE DU FONDS

14. Les ressources du SEAF proviennent essentiellement des contributions volontaires des États membres de l'Union africaine, de la Commission de l'Union africaine et de quelques organisations.

15. Malheureusement, le Fonds n'a reçu des contributions substantielles au cours de la période considérée en dépit des crises humanitaires qui ont affecté le continent en 2014 et en 2015 avec respectivement Ebola en Afrique de l'Ouest et El Niño et ce malgré l'appel général que le Sous-comité a lancé à ce propos. En conséquence, à la

date du 30 septembre 2015 le solde opérationnel net du Fonds (hors réserve stratégique de 3 millions \$EU) est de 1,8 million de \$ EU.

DÉLIBÉRATIONS DU SOUS-COMITÉ

16. Au cours de ses délibérations, le Sous-comité a fait remarquer qu'il était impératif de renflouer le Fonds qui était en diminution. Il a appelé à une reconstitution des ressources qui permettront d'accroître sensiblement le montant du Fonds. Cette reconstitution s'avère nécessaire compte tenu des situations humanitaires qui deviennent de plus en plus complexes, et qui demandent des interventions sous la forme d'une aide humanitaire considérable qui englobe désormais le renforcement de la résistance des États membres aux effets de la nouvelle situation humanitaire complexe sur le continent. Le Sous-comité a donc estimé que pour assurer un renflouement efficace du Fonds, il fallait sensibiliser les États membres à l'importance de soutenir le fonds, notamment en augmentant leur contribution. Cette action de renflouement qui s'applique aux États membres, débouchera sur une conférence des donateurs.

17. Le Sous-comité a en outre souligné le fait que le continent est actuellement confronté aux problèmes que posent les effets du phénomène El Niño. À cette fin, le Sous-Comité a appelé à une conférence spéciale d'appel de fonds pour faire face aux conséquences de ce phénomène. Cette conférence d'appel de fonds devrait être organisée au cours du premier trimestre de 2016 et pourrait se tenir parallèlement à la conférence des donateurs en vue de la reconstitution du Fonds.

18. Le Sous-comité a également recommandé d'élargir les sources du Fonds, en appelant à la participation du secteur privé africain ainsi que des citoyens fortunés, y compris les bailleurs de fonds non traditionnels.

19. Le Sous-comité a appelé à l'envoi d'une mission technique dans les différentes régions pour évaluer l'impact des effets du phénomène El Niño. La Commission a expliqué que cet appel figurera dans le projet de plan de travail qui sera soumis à l'approbation du Sous-comité. Cette mission d'évaluation technique sera menée en étroite collaboration avec le Sous-comité sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées.

DÉFIS

20. Le SEAF est l'instrument de la solidarité africaine et du soutien mutuel. Au cours des trente dernières années, le SEAF a soutenu plus de 80 projets dans 34 pays avec un décaissement total de plus de 36 millions de \$ EU. Cependant, le Fonds risque de disparaître maintenant en raison de l'épuisement continu de ses ressources financières. Ce problème d'épuisement des ressources financières devient aujourd'hui encore plus préoccupant du fait de l'élargissement imminent du Fonds aux autres situations humanitaires, telles que les pandémies sanitaires et les autres catastrophes naturelles et humaines (à l'exception des catastrophes qui découlent de conflits), conformément aux décisions du Conseil exécutif.

21. Dans les jours à venir et dans l'éventualité de l'aggravation prévisible du phénomène El Niño au cours de cette année 2016 et en l'absence de mesures préventives prise à l'avance au sein des États membres, le Fonds pourrait être contraint de devoir apporter un soutien d'urgence à des nombreuses populations sur le continent. Les rapports des organisations humanitaires prévoient que des millions des personnes pourraient faire face à la famine, aux maladies et à la pénurie d'eau en 2016 en raison des saisons agricoles relativement médiocres en 2015. La Commission a attiré l'attention du Sous-comité au fait qu'il n'y a eu aucune contribution au Fonds en 2015. Il est donc important que des mesures soient prises pour renflouer ce Fonds.

22. Une cellule d'alerte rapide pour l'évaluation de la situation humanitaire sera mise en place au sein du département pour compléter le système d'alerte rapide continental.

RECOMMANDATIONS

23. Conscient de la nécessité d'améliorer le niveau de la sécurité humaine sur le continent, le Sous-comité a examiné les activités attendues de lui, ainsi que la situation financière du Fonds pour mener à bien ces activités, et a fait les recommandations suivantes:

- a. invite la Commission à sensibiliser les États membres à la situation du Fonds et à la nécessité de le renflouer sans délai afin de lutter contre la situation humanitaire catastrophique qui prévaut sur le continent ;
- b. invite la Commission à organiser rapidement une conférence des donateurs pour reconstituer les ressources du Fonds sur une base durable. Dans le même ordre d'idée, demande à la Commission de convoquer une conférence spéciale d'appel de fonds pour faire face au fléau des effets du phénomène El Niño ;
- c. demande à la Commission de poursuivre en 2016 la sensibilisation aux effets du changement climatique en Afrique, notamment à l'impact du phénomène El Niño en Afrique de l'Est, en Afrique australe et dans d'autres régions du continent ;
- d. invite les États membres à réduire ensemble leurs risques dans le domaine du changement climatique en se joignant à la capacité africaine de réduction des risques (ARC) ;
- e. invite la Commission à présenter le projet final du document destiné à mettre en œuvre la décision du Conseil exécutif sur l'élargissement du mandat du Fonds et à organiser, en 2016, une session spéciale du Sous-comité sur cette question ;

- f. demande à la Commission d'inclure le Sous-comité sur le SEAF dans les missions d'évaluation humanitaire de la Commission ;
- g. invite la Commission à faciliter un accord de travail conjoint entre le Sous-comité du COREP sur le SEAF et le Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées ;
- h. demande à la Commission d'élargir la base des donateurs du Fonds pour y inclure le secteur privé africain, de hauts individus fortunés du continent et de la diaspora ainsi que les donateurs non traditionnels.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2016

Conseil exécutif Vingt- septième session ordinaire 7 - 12 juin 2015 Johannesburg (Afrique du sud)

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3548>

Downloaded from African Union Common Repository